

DAJ//



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARR25_0150 - Arrêté de délégation de signature et de fonctions à Madame Makoré NIAGATE, agent du service Population

Le Maire de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-30 et R. 2122-8,

Considérant que pour la bonne marche du service population, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certains actes soit délégué à des agents municipaux,

Considérant qu'il a lieu d'accorder une délégation de signature et de fonctions à Madame Makoré NIAGATE, agent du service Population,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Makoré NIAGATE, agent du service Population, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à l'effet de signer tout document concernant :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation de signature.

Article 2 : Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comporteront la seule signature de Madame Makoré NIAGATE, agent du service Population.

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de tout acte signé à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département et de sa notification à l'intéressée.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil et notifié à l'intéressée.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 20 mai 2025

N°ARR25_0150

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 21/05/2025

Le Maire,

Mihoud GOUAL

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250520-ARR25_0150-AI
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025